

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réseau de Transport d'Électricité (maître d'ouvrage)

**Projet de création d'une liaison souterraine à 90 000 volts, exploitée à 63 000 volts,
entre le poste électrique d'Orvault et le futur poste de Saint-Herblain,
sur le territoire des communes d'Orvault, Saint-Herblain et Sautron,
emportant mise en compatibilité des PLU des communes d'Orvault et de Sautron**

Par arrêté préfectoral du 1^{er} août 2016 est prescrite, dans les communes d'Orvault, Saint-Herblain (*siège de l'enquête*) et Sautron, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de création d'une liaison souterraine à 90 000 volts, exploitée à 63 000 volts, d'une longueur d'environ 9 km, entre le poste électrique d'Orvault et le futur poste de Saint-Herblain, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes d'Orvault et de Sautron avec le projet.

Cette enquête sera ouverte, pendant trente-trois jours consécutifs, du lundi 29 août 2016 au vendredi 30 septembre 2016 inclus, dans les lieux ci-après désignés :

- à Orvault : au Centre Technique Municipal (7 route du Croisy – 44700 Orvault),
- à Saint-Herblain (*siège de l'enquête*) : à la Direction de l'aménagement, du renouvellement urbain et de l'habitat (DARUH) – Service Urbanisme (9 rue de Charente – 44800 Saint-Herblain),
- à Sautron : en mairie (14 rue de la Vallée – 44880 Sautron),
- et à titre subsidiaire, au pôle de proximité de Nantes Métropole « Erdre et Cens » (37 boulevard Einstein – 44300 Nantes).

M. Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Christophe PEUREUX, architecte paysagiste à la retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé dans les lieux précités, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres à feuillets non mobiles, ouverts à cet effet, et déposés au Centre Technique Municipal d'Orvault, à la Direction de l'aménagement, du renouvellement urbain et de l'habitat de Saint-Herblain et en mairie de Sautron, où ils seront tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public, ou être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir la Direction de l'aménagement, du renouvellement urbain et de l'habitat – Service Urbanisme (9 rue de Charente – 44800 Saint-Herblain).

Les dossiers de mise en compatibilité des PLU des communes concernées seront accompagnés du compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées, des décisions de la MRAE Pays de la Loire et des avis émis conformément aux dispositions de l'article R123-8-4° du code de l'environnement.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés, aux jours et heures suivants :

- à Saint-Herblain (DARUH) : lundi 29 août 2016 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête)
- à Sautron : jeudi 08 septembre 2016 de 14h00 à 17h00
- à Orvault : mardi 20 septembre 2016 de 9h00 à 12h00
- à Saint-Herblain (DARUH) : vendredi 30 septembre 2016 de 14h00 à 17h30 (clôture de l'enquête).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions de l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et mis à la disposition du public dans les mairies et pôle de proximité précités, pour y être tenus, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès du responsable du projet – RTE – Centre de Développement et Ingénierie Nantes – 75 boulevard Gabriel Lauriol – BP 42622 – 44326 NANTES CEDEX 3.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité des PLU des communes d'Orvault et de Sautron ou une décision de refus motivée.